

**Administration communale  
D'AUDERGHEM  
Service Urbanisme  
Rue Emile Idiers, 12**

**B – 1160 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : CK/AFC/4/13/47  
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.79/s.535  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : AUDERGHEM. Avenue de la Houlette, 1.  
Transformation et division d'une maison unifamiliale en trois logements (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 20 mars 2013, en référence, reçue le 22 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 avril 2013.

La demande concerne une maison unifamiliale qui est comprise dans la zone de protection des cités-jardins Le Logis-Floréal. Elle vise à régulariser la transformation et la division de la maison en trois logements.

La demande porte également sur la modification des fenêtres en toiture avant et la pose de trois velux à l'arrière, non visibles depuis le Logis-Floréal.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour les cités-jardins. S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Plompen (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. S. Plompen et H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.